

Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

Contexte

> Le Conseil départemental est engagé dans une politique volontariste en faveur de la protection de la biodiversité :

- **Entre 2011 et 2014**, il construit le **socle de sa politique** (instauration de la Taxe d'Aménagement et approbation des enjeux pour le patrimoine naturel haut-garonnais et validation d'un plan de 19 actions)
- **En 2016**, il approuve les **modalités de mise en œuvre de sa politique** (la définition de l'ENS haut-garonnais, les procédures de classement des ENS et le règlement d'intervention) et il classe la **forêt de Buzet, 1er ENS**.
- **Le 24 janvier 2017**, il vote un programme d'actions « **2017-2020 - Engagements du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour la transition écologique** » s'articulant autour de 6 grandes thématiques déclinées en 41 mesures concrètes pour un budget de 150 M€.
- **Le 16 mars 2017**, il lance le **1er appel à projets** pour le classement des ENS
- Au BP 2018, il classera les **premiers ENS d'initiative territoriale**.



La biodiversité dans tous ses états

- > **La Haute-Garonne possède une mosaïque variée de milieux naturels** qui favorise la présence d'une faune et flore composées de nombreuses espèces diversifiées, avec ou sans statut de protection, en raison de sa position géographique, de ses influences climatiques et son endémisme pyrénéen.
- > **Il est également marqué par une nature ordinaire encore bien conservée** qui contribue largement au maintien des paysages haut-garonnais de qualité et présente de nombreuses espèces faunistiques et floristiques remarquables.



La biodiversité dans tous ses états

- > **C'est la diversité paysagère, naturelle et biologique qui fait la richesse de notre département.** Mais celle-ci demeure fragile et doit être préservée pour maintenir l'attractivité de la Haute-Garonne et conserver des réservoirs et des corridors de biodiversité.
- > **En Haute-Garonne, le patrimoine naturel est un atout majeur pour l'attractivité économique comme touristique du département** et il convient de faire de la préservation de la nature et des paysages un enjeu stratégique.



Constats

> Malgré la reconnaissance de ce patrimoine riche et des sites naturels exceptionnels,

- la qualité des milieux et de la ressource en eau continue à **se dégrader**,
- entraînant une **érosion** toujours effective de la biodiversité,
- augmentée par les **conséquences** des évolutions globales et des mutations socio-économiques récentes (urbanisation galopante dans certaines territoires, déprise agricole dans d'autres, changements climatiques, ...).



Définitions

> **Face à ces constats, les Espaces Naturels Sensibles de Haute-Garonne ont été définis comme :**

- présentant un intérêt fort pour la biodiversité ou une fonction biologique,
- fragilisé ou menacé, ayant fait l'objet de mesures de protection et/ou gestion,
- et étant un lieu de découverte des richesses naturelles pour la population.

> **La politique des ENS doit répondre à deux objectifs :**

- préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels,
- ouvrir ces espaces au public à des fins pédagogiques et de découverte.

Pour répondre à ces objectifs, le Conseil départemental souhaite établir une mise en réseau de l'ensemble des sites ENS, en partenariat avec les acteurs volontaires du territoire.



Définitions

Le réseau départemental est composé de 2 grands types d'ENS

Les ENS sous maîtrise d'ouvrage départementale

(propriétés du Département qui en assure la gestion)

et

Les ENS d'initiative territoriale

(appartiennent à des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des associations, des propriétaires publics ou privés qui en assurent la gestion)

- > **Ces ENS constituent une plus-value pour les territoires qui en disposent** et permettent à tous d'accéder à des espaces naturels de proximité préservé et de découvrir ses milieux, sa faune, sa flore révélant souvent un paysage authentique.
- > **La réussite de leur préservation et valorisation** passe par **l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés**, mais aussi par un important travail de sensibilisation.

Pourquoi un ENS sur votre territoire ?

- Il permet le **maintien** des milieux naturels, des espèces animales et végétales présentes sur votre territoire **pour les générations futures**.
- Il s'intègre dans la vision de **l'aménagement durable de votre territoire** qui tient compte des fonctions et services remplis par les milieux naturels.
- Il constitue un **espace préservé propice aux activités** de découverte et d'éducation à l'environnement.
- Il participe au développement d'un **cadre de vie attrayant** pour la population locale et **favorise les activités touristiques**.
- Il contribue à la construction d'un réseau départemental fondé sur une **solidarité territoriale** afin de préserver durablement notre patrimoine naturel remarquable.

NOTA: un site à unique vocation de loisirs et de découverte de l'environnement sans gestion conservatoire n'est pas un ENS



Comment devenir acteur de ce réseau des ENS ?

> Objectifs:

- Être un des **acteurs volontaires** du territoire haut-garonnais et proposer au classement ENS un ou plusieurs sites,
- **Participer activement** au maintien, à la préservation et à la valorisation des milieux naturels, de leurs fonctionnalités et des services qu'ils rendent.

> A qui s'adresse-t-il?

- Aux **propriétaires publics** (communes et groupements)
- Aux **propriétaires privés** dont fédérations départementales, associations agréées au titre de la protection de l'environnement, ...



« La préservation d'un espace naturel n'est pas synonyme de mise sous cloche mais au contraire, un moyen de faire valoir son territoire, d'ouvrir la possibilité de visites à caractère pédagogique et touristique sous certaines conditions. »

Gérard Brel, Maire de Groléjac (Dordogne)

Merci pour votre attention